

PROCES-VERBAL DE CONTROLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

N° d'imprimé : 001386820

NATURE DU CONTROLE

Contrôle volontaire complet

DATE DU CONTROLE

03/07/2025

N° DU PROCES-VERBAL

1147

INSTALLATION DE CONTROLE

N° D'AGREMENT : S033F373

RAISON SOCIAL :

VIVAUTO PLVL

ADRESSE : 27 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

33530 BASSENS

05.56.38.43.23

IDENTITE DU CONTROLEUR

N° D'AGREMENT : 974D1226

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VEHICULE

N° Immatriculation Date C.I. Date 1ere circulation

GA-868-CF

26-06-2025

18-06-2021

Genre Marque Type

VP

LAND ROVER

M1GLDRVP004

N° de série dans la série du type Energie

SALZA2BX5MH144007

FH

Kilométrage au compteur Désignation commerciale

71412

RANGE ROVER EVOQUE

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

FCA LEASING FRANCE

342499126

ADRESSE : 6 RUE NICOLAS COPERNIC

78190 TRAPPES

DEFAUTS OU ANOMALIES CONSTATES

Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

Défaillances majeures

5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté (AVG,AVD)

Défaillances mineures

5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger (ARG,ARD)

Document(s) présent(s)

Fiche d'identification du véhicule établie par les services de l'Etat en charge de l'immatriculation des véhicules

M E S U R E S	AvG	Av	AvD	ArG	Ar	ArD
Frein de service						
Déséquilibre		7			12	
Force	369		344	239		211
Force roue/roue	449		383	282		251
Taux				69		
Frein de stat.						
Force roue/roue	210					206
Taux				21		
Pesée du véhicule		1187		1977	790	
Suspension						
Efficacité	83		93	74		72
Dissymétrie		11			3	
Dérive		+2.1				
Feux de croisement		-2.5				-2.2
GAZ	CO Ralenti : 0.00 CO Accélééré : 0.00 Lambda :					

Le présent procès-verbal résulte d'un contrôle technique dit volontaire qui ne peut être assimilé au contrôle technique obligatoire prévu par le Code de la route. En cas de contrôle administratif et/ou de cession du véhicule, le contrôle technique volontaire ne pourra permettre de justifier de la réalisation des obligations imposées par le code de la route.

